



CONSEILS DES SAPEURS-POMPIERS DU TERRITOIRE DE BELFORT

Prévention de l'incendie domestique Les détecteurs de fumée normalisés dans chaque habitation

Les français doivent équiper leurs habitations de détecteurs de fumée **NF** et rattraper leur retard. Le taux d'équipement en Norvège est de 90%, en Angleterre de 87% et en **France seulement de 2%**.

Un incendie toutes les deux minutes

Plus de 800 morts et 10 000 blessés par an !

Lorsque le taux d'équipement dépasse 80%, on constate une réduction de 50% de la mortalité !

QUEL MATERIEL CHOISIR

Pour savoir quel détecteur de fumée installer, les sapeurs-pompiers du Territoire de Belfort recommandent de vérifier la présence sur l'appareil du marquage « **NF EN 14604** ». Ce gage de sécurité prouve que le produit répond aux normes en termes de fiabilité et de qualité. Cette norme est obligatoire pour tous les détecteurs de fumée commercialisés. La certification **NF** (Norme Française) peut coexister avec le marquage CE. Elle constitue une démarche volontaire du fabricant et garantit que l'usine de fabrication est connue et évaluée par auditeur indépendant, de même que les produits fabriqués ont subis des essais de conformité dans des laboratoires reconnus par la France.

Afin de garantir une efficacité optimale, les détecteurs doivent être entretenus régulièrement.

Ces détecteurs se fixent au plafond. Il en existe plusieurs types. Ils fonctionnent sur pile et non sur secteur, et présentent l'intérêt de pouvoir continuer à marcher même en cas de coupure de courant. Selon la nature de la pile, alcaline ou au lithium, l'autonomie du détecteur varie entre 1 et 10 ans. Certains modèles peuvent être reliés entre eux par fil ou par ondes hertziennes, ce qui permet d'avertir tous les occupants en cas de départ de feu. Ces derniers sont donc particulièrement indiqués pour les maisons à plusieurs étages. D'autres peuvent être connectés à une centrale anti-intrusion.

En France, seuls les détecteurs optiques, qui fonctionnent grâce à une source lumineuse, sont autorisés. Les détecteurs ioniques sont interdits car ils comportent une petite source radioactive et posent donc des problèmes de retraitement des déchets. Le prix d'un détecteur de fumée varie de moins d'une dizaine d'euros à près d'une centaine selon les modèles.

BIEN INSTALLER SON DETECTEUR

Pour que les détecteurs soient efficaces, ils doivent être **installés au bon endroit**. Il est recommandé de les placer **dans les couloirs qui mènent aux chambres**. Si l'on vit sur plusieurs niveaux, il faut **en disposer au moins un par étage, au sommet des escaliers**.

Des appareils complémentaires peuvent être ajoutés en fonction des risques particuliers : chambre de fumeur, pièce avec chauffage mobile, etc....

Comme la fumée monte, puis se diffuse il est recommandé d'**accrocher le détecteur au centre du plafond**. Si ce n'est pas possible, il faut **respecter une distance d'au moins 15cm par rapport au mur et 30 cm pour un coin**.

Sur un plafond incliné, il est nécessaire d'**installer l'appareil à 90cm du point le plus haut de la pièce** pour éviter les endroits où l'air ne circule pas.

Il est préférable de **ne pas fixer les détecteurs au mur**. S'il n'y a pas d'autres choix l'appareil doit être placé entre 10 et 15 cm du plafond, le bouton-test en bas.

Plusieurs emplacements sont à éviter !

- les pièces où les particules de combustion sont normalement présentes, comme la cuisine ou le garage
- les zones confinées, très humides, comme la salle de bains
- les zones de courants d'air
- les environnements très chauds (+ de 38 °) ou très froids (- de 4 °)
- le voisinage de tubes fluorescents
- les zones sales ou poussiéreuses

SCHEMA D'INSTALLATION

